



☎ : 02.37.26.40.21

Arrêté 2022-34 T
portant réglementation de la circulation et
du stationnement
TRAIL IN FONTENAY BY TCF
Le dimanche 2 octobre 2022

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE THIVARS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2213-1 à L.2213-6
VU le Code de la route et notamment les articles R.411-8, R.411-21-1 et R.417-11 VU l'article R 411-8 du nouveau Code de la Route, relatif aux pouvoirs de police de la circulation.

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4^{ème} partie, signalisation de prescription

VU la demande en date du 7 septembre 2022 de TCF – 66 rue Noel Ballay – FONTENAY SUR EURE

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'arrêter la réglementation du stationnement et de la circulation, pour permettre le bon déroulement de la manifestation sportive sur l'ensemble de son itinéraire le dimanche 02 octobre 2022

A R R E T E :

ARTICLE 1^{er} :

Le TCF de FONTENAY SUR EURE organise un trail, le dimanche 02 octobre 2022,

- BORD'EURE LINE Départ à 8h de FONTENAY SUR EURE

La circulation des véhicules sera perturbée ou momentanément interrompue à partir de 8h00 sur l'itinéraire suivant :

Rue de la Berthelot
Rue Noël Ballay
Rue Gunther
Chemin de Bluet
Chemin départemental n°114
Rue des Courtilles
Route Départementale 910
Impasse des pêcheurs

Des panneaux de signalisation seront mis en place par les services de la ville de THIVARS. Des signaleurs seront postés aux intersections.

ARTICLE 2 : La présente décision est susceptible d'être déférée devant le tribunal Administratif d'ORLEANS dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 : Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié et affiché sur la Commune de THIVARS.

Monsieur le Maire de THIVARS

Monsieur le Président du TCF de FONTENAY SUR EURE

Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de THIVARS

M. le Directeur de la DIRNO

Fait à THIVARS, le 9 septembre 2022.

Le Maire,

EXÉCUTOIRE, compte tenu, de :

- l'affichage, fait le : 15/09/2022
- la notification aux intéressés, fait le : 16/09/2022
- fait à Thivars le : 15/09/2022

Le Maire

